

<https://fakirpresse.info/L-injustice-fiscale-a-une-histoire-653>



30 ans d'injustice fiscale : l'impôt sur les successions

- Le Journal - Dossiers -



Date de mise en ligne : mercredi 4 décembre 2013

Copyright © Journal Fakir - Tous droits réservés

Depuis trente ans, les gouvernements se suivent et leur politique se ressemble : faire baisser les impôts sur les bases « mobiles » (capitiaux, entreprises, riches), et relever ceux sur les bases « immobilières » : vous et moi. Cette orientation se vérifie pour toutes les taxes, et dans tous les pays du continent. C'est qu'une même logique est à l'oeuvre : la concurrence fiscale.

C'est une manie chez Nicolas Sarkozy de Nagy-Bocsa : l'ami des dynasties Bouygues, Lagardère, Bolloré, a la passion des héritages. Nommé ministre du Budget sous Balladur, qu'annonce-t-il au pays, lors de ses premiers voeux ? Qu'il compte « faire de la réforme des droits de mutation une priorité de 1994 », tout en conciliant, on s'en doute, « la justice fiscale et l'efficacité économique » (*Le Nouvel observateur*, 27/01/94). Dix ans plus tard, en 2004, il revient aux Finances, n'y reste qu'à peine huit mois, mais avec quelle priorité ? « Héritage : la nouvelle donne de Sarkozy », se félicite *Le Point* : « 90 % des successions, la quasi-totalité des héritiers devraient être exonérés d'impôt », tout cela, bien sûr, pour « soutenir la reprise économique en favorisant la transmission » (16/09/04). Il part en campagne pour la présidentielle, et avec quelle promesse ? « Nicolas Sarkozy propose que demain 95 % de ceux qui déclarent des successions soient exonérés, énonçait son porte-parole Xavier Bertrand. Quand on croit au travail, quand on croit à la famille, il est cohérent de ne pas taxer une énième fois le fruit du labeur de toute une vie » (*La Tribune*, 29/01/07).

Deux mois après l'élection, la mesure est emballée dans le paquet fiscal. « En cinq ans, applaudit un notaire dans *Le Figaro*, on a fait plus d'avancées qu'en un siècle entier » (30/11/07). Ou de « reculs », selon le point de vue. Car c'est un outil à rééquilibrer les fortunes, aussi, bâti avec patience, qu'on a liquidé à la hâte.



Hériter en paix

Cette casse aurait fait tonner Jaurès, lui qui voulait « socialiser le capital en demandant davantage à l'impôt sur les successions ». Elle aurait scandalisé Léon Blum, lui qui, à la Libération, « propose au Parti socialiste de s'attaquer à la notion de la propriété capitaliste dans son caractère essentiel, c'est-à-dire dans son caractère de transmission héréditaire indéfinie ». Jusqu'à François Mitterrand et son Programme commun qui regardaient « les droits de succession comme un élément essentiel de redistribution » (tout en exonérant les « patrimoines modestes »). Mais la gauche a, semble-t-il, renoncé à cette part de son héritage. Les héritiers peuvent hériter en paix.

Hériter plus pour... L'impôt sur les successions est aujourd'hui quasiment supprimé : jusqu'à 3 767 376 Euros peuvent être transmis sans le moindre prélèvement du fisc. Résultat, d'après Philippe Bruneau, président du Cercle

30 ans d'injustice fiscale : l'impôt sur les successions

des fiscalistes : « *En France, un euro hérité est deux à trois fois moins taxé qu'un euro travaillé.* »